



## LA JUSTICE : DU SON...MAIS PAS D'IMAGE !!!

Rappel des faits : Le 4 novembre 2011, vers 17h50, la collègue au PIC1 ouvre la porte du Rdc MAH1 à un détenu qui, à peine celle-ci ouverte, se permet de faire des gestes obscènes en se touchant les parties génitales...

Rien que ça !!! Que nenni...il continua par : « j'ai envie de toi Surveillante, j'ai envie de te bouffer la chatte, j'ai envie de te baiser Surveillante... » tout en se touchant les parties génitales **face à la caméra**.

Les injonctions ne suffisant pas, le 1<sup>er</sup> Surveillant et le collègue du Rdc MAH1 ont permis de mettre fin à l'incident en le raccompagnant.

Le mercredi 18 mai 2022 se tenait l'audience de jugement de cet individu. La collègue s'est bien présentée et les débats ont bien montré la véracité des faits mais il y avait bien une absence....

### ...LA VIDEO

Cet outil qui a été vendu comme un outil à la défense des Surveillants mais qui sert à Seysses à une toute autre réalité, la preuve en est...



- sur l'action publique, le détenu est reconnu coupable des faits reprochés et, en répression, il est condamné à un emprisonnement délictuel de 6 mois dont 4 mois sous le régime du sursis probatoire d'une durée de 2 ans ;

- sur l'action civile, il est responsable du préjudice causé à la Surveillante. En réparation, il est condamné à payer la somme de 500 € à titre de dommages et intérêts outre celle de 600 € en application de l'article 475-1 du CPP

Le SPS invite l'ensemble des Surveillants à ne plus banaliser **le moindre incident** afin de montrer que la réalité du terrain est tout autre...que la politique actuelle sur le CP Seysses n'est pas à la défense de ses Surveillants...Qu'en est il de la vidéo ???

Le SPS tient à remercier, une fois de plus, Maître Benamghar qui, par sa présence, a permis à notre collègue, devant la justice toulousaine, de défendre ses intérêts et rétablir une certaine image de notre difficulté du quotidien au CP Toulouse-Seysses.

Comme toujours, le SPS a été présent au soutien de l'agent dans cette démarche au tribunal, loin d'être anodine, pour que de tels actes dans nos détentions ne restent pas impunis.

Pour le SPS, la défense des Surveillant(e)s Seyssois ne s'arrête à la PEP !!!

Le SPS est, et restera **Toujours** le syndicat au service des intérêts des Surveillants du terrain.

Le 22/05/2021 David M. pour le bureau local SPS

**LE Syndicat 100% Surveillants !**